

Direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines

APPEL A PROJETS 2019

relatif à l'accompagnement social des gens du voyage dans les Yvelines

Date limite de remise des projets : 3 avril 2019

I – Contexte de l'appel à projet

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Yvelines 2013-2019 dispose d'un volet relatif à l'accompagnement social des gens du voyage. A ce titre, il vise à permettre à ce public d'accéder aux dispositifs et actions de droit commun dans l'ensemble des champs sociaux.

Dans ce cadre, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Yvelines apporte son soutien à des actions d'accompagnement social en faveur des gens du voyage sur le département.

II – Public cible de l'appel à projet

Les projets développés visent les gens du voyage, adultes et enfants, stationnant sur des aires d'accueil des Yvelines.

III – Champs et modalités d'intervention

Le projet doit proposer une ou plusieurs actions d'accompagnement social permettant de favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun.

Champs d'intervention :

- l'accès aux droits, à l'information, aux dispositifs de droit commun ;
- l'accès à la santé ;
- la sensibilisation aux droits des femmes et à l'égalité femme-homme ;
- l'apprentissage linguistique et la lutte contre l'illettrisme ;
- le soutien à la parentalité, le lien famille-école ;
- le développement d'activités ludiques et pédagogiques pour les enfants ;
- l'apprentissage du code de la route ;
- Permanences d'écrivain public ;

Modalités d'intervention :

- information, orientation et accompagnement des publics vers les services de proximité ;
- organisation d'activités et d'animations dans les aires d'accueil en direction des enfants et des familles ;
- organisations de sorties, d'animation et/ou d'événementiels ;
- Permanences.

IV – Suivi de l'action subventionnée

Les porteurs sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets devront présenter à la DDCS, avant la fin du 1^{er} semestre 2020, un bilan de l'action développée en 2019.

Ils s'engagent également à conduire leur action en lien avec les partenaires et participer aux groupes de travail départementaux conduits par la DDCS.

V – Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention est composé du formulaire cerfa n°12156*5, téléchargeable sur le site internet www.service-public.fr.

Le dossier devra présenter le porteur et décrire de façon précise l'action proposée. Il devra mettre en avant les caractéristiques qui le font s'intégrer dans le présent appel à projet.

Le projet devra préciser le secteur géographique concerné, le public et le nombre prévisionnel de personnes / familles bénéficiaires.

Si l'action a bénéficié d'une subvention dans le cadre du BOP 177 en 2018, le porteur de projet devra joindre à son dossier le bilan de son action développée en 2018, le compte-rendu financier (cerfa n° 15059*01) faisant apparaître les cofinancements obtenus.

⇒ Le dossier doit être transmis à la DDCS des Yvelines **au plus tard le 3 avril 2019**,

- par courrier à l'adresse suivante :

DDCS des Yvelines
Pôle Accompagnement social et éducatif
1 rue Jean Houdon
78 000 Versailles

⇒ Pour toute information complémentaire, les porteurs de projets peuvent contacter le pôle Accompagnement social et éducatif à l'adresse suivante : ddcs-socialeducatif@yvelines.gouv.fr